

Vous voulez rénover votre logement ?

Un réflexe, le Guichet Unique de l'Habitat

Conseil

Accompagnement

Projet résidentiel
ou locatif

Aides
financières

Uniquement sur RDV au 02 51 69 61 43 | GRATUIT



1

Je contacte le guichet unique muni de mon dernier avis d'imposition.



2

Je prends rendez-vous avec un conseiller du guichet unique de l'habitat. Les travaux de mon logement ne doivent pas être commencés avant ma rencontre avec le conseiller.



3

Je rencontre le conseiller du guichet unique de l'habitat. Lors de la rencontre j'expose mon projet. Le conseiller me propose certaines recommandations afin d'améliorer l'efficacité des travaux projetés (audit énergétique du logement, plan de financement, ...).



4

Une visite de mon logement peut être réalisée pour évaluer les besoins et les travaux.



5

Je dépose mes demandes d'aides. Le conseiller m'oriente sur les demandes d'aides financières auxquelles je peux prétendre. Il me soutient dans le montage des dossiers.



6

Je reçois les accords de financement. Une fois le dossier instruit je reçois les accords des organismes financeurs. Je peux maintenant fixer une date de début des travaux avec mon/mes artisans.



7

Je réalise mes travaux. Le conseiller m'accompagne dans le suivi des travaux. Les subventions me sont versées une fois les travaux terminés et payés.



IMPORTANT Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment labellisé RGE et ne doivent pas avoir débutés avant le dépôt de votre dossier.